



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS BFC

Séance du 09 juillet 2025

Délibération du CA

Objet : Approbation du dossier d'expertise pour la construction d'un restaurant administratif Campus Nord à Dijon, sous maîtrise d'ouvrage de la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD).

Document joint : Dossier d'expertise pour la construction d'un restaurant administratif Campus Nord à Dijon, sous maîtrise d'ouvrage de la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD).

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous BFC, adopté en sa séance du 7 mars 2024 ;

Vu la circulaire NOR : ESR2016520C du 16 juillet 2020 relative à la procédure d'expertise des opérations immobilières, publiée au 80 du 27 août 2020 ;

Exposé des motifs :

Depuis 1994, les établissements publics de l'enseignement supérieur doivent élaborer et faire adopter par leur Conseil d'administration un dossier d'expertise, soumis à la validation de leur tutelle, pour leurs opérations immobilières.

Le projet de construction d'un restaurant administratif Campus Nord à Dijon, sous maîtrise d'ouvrage de la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) est soumis à la procédure d'expertise conformément à la circulaire du 16 juillet 2020 précitée.

Le dossier d'expertise est élaboré selon le modèle annexé à la circulaire. Le dossier présente les éléments de programme qui définissent les caractéristiques techniques et financières de l'opération.

Le dossier d'expertise a été adopté en conseil communautaire de la Métropole de Dijon le 26 juin 2025.

Article 1 :

Le Conseil d'administration du Crous Bourgogne Franche-Comté approuve le dossier d'expertise (DEX) pour la construction d'un restaurant administratif Campus Nord à Dijon, sous maîtrise d'ouvrage de la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD).

Article 2 :

Le Conseil d'administration du Crous BFC autorise la Directrice générale a signé :

- * Convention de financement
- * Convention d'usage du parking

La présente délibération est adoptée à l'unanimité / ~~à la majorité~~ des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Besançon,
Le 09 juillet 2025

La Présidente du Conseil d'administration,
Nathalie ALBERT-MORETTI,



Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités